PROCES-VERBAL
CR Formation PFFD

Réunion du : Lundi 10 juillet 2023 – 18h30
Lieu : C.T.B Henri Guérin (22)

Présents : Messieurs T. BRIAND, L. DAGORNE, R. FEMENIA, P. LEBASTARD, J. LE VIOL, A. TOULEMONT, Mesdames C. LEROUX, Mmes M ORAIN, T. SCACHE
Excusé(e)s : Messieurs M. BOUGER, M. DELEON, J.-P. LORGEOUX, A. TOUZE

Lionel DAGORNE ouvre la réunion en remerciant les membres présents pour cette dernière réunion plénière de la saison, et excuse ceux qui ne sont pas présents ce jour. Il présente l'ordre du jour.

Thierry BRIAND du District des Côtes d'Armor, profite de ce moment pour indiquer aux membres de la Commission qu'il souhaite arrêter ses fonctions au sein de la Commission Régionale Formation à compter de la saison 2023/2024.

1– BILAN FORMATION PFFD – SAISON 2022-2023

A – Nombre de sessions prévues VS Nombre de sessions réalisées, par thème

CDG Organisateur	Thème 1	Thème 2	Thème 3	Thème 4	Thème 5	Total prévu	Sessions annulées	Total réalisé
District 22	1	1	1			3	3	0
District 29	4	1	2		1	8	4	4
District 35		6	1			7	2	5
District 56		6	6		1	13	13	0
Ligue				3	1	4	1	3
TOTAL	5	14	10	3	2	35	23	12

Au regard de ces chiffres, nous constatons que 65,71% des sessions de formation ont été annulées cette saison.

La Commission fait de nouveau le constat suivant : les formations du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants ont une nouvelle fois beaucoup de mal à trouver leur public.

Pascal LEBASTARD indique que dans le District d'Ille-et-Vilaine, il s'est appuyé sur des clubs dits de « support » afin d'organiser et de maintenir les sessions de formation. L'idée étant d'organiser la formation au sein d'un club intéressé et d'y former les dirigeants de ce même club.

B – Nombre de sessions prévues VS Nombre de sessions réalisées, par module

Modules	CDG organisateur	Nombre de sessions prévues	Nombre de sessions réalisées
(Re)découvrir le cadre associatif du football	D.22 - D.29	3	D29 : 1
Maîtriser l'environnement de l'association	D.29	1	0
Appréhender les responsabilités de l'association et de son dirigeant	D.29	1	0
Découvrir la méthodologie de projet	D.35	1	0
Accompagner une équipe de football U6 à U11	D.22 – D.29 – D.35 – D.56	13	D29 : 1 / D35 : 5
S'approprier les clefs de la gestion financière	D.22 – D.35 – D.56	3	0
Optimiser les ressources financières de son club	D.29 – D.56	7	D29 : 2
Recruter un salarié et financer l'emploi	Ligue	2	2
Accompagner le salarié et développer l'emploi	Ligue	1	1
Préparer et animer une réunion	D.29 – D.56	2	0
Réagir face à un conflit	Ligue	1	0

C – Modules déployés

Modules	CDG organisateur	Nombre de sessions réalisées	Nombre de stagiaires inscrits
(Re)découvrir le cadre associatif du football	D.29	1	9
Accompagner une équipe de football U6 à U11	D.29 – D.35	D29: 1 / D35 : 5	70 *(D29 : 6 / D35 : 64)*
Optimiser les ressources financières de son club	D.29	2	27
Recruter un salarié et financer l'emploi	Ligue	2	23
Accompagner le salarié et développer l'emploi	Ligue	1	17
	TOTAL	12	146

La Commission fait le constat suivant : la durée de la formation sur le format présentiel (4h) est beaucoup trop longue. Elle estime qu'une durée de 3h serait l'idéal. Cependant, les contenus et durées de formation sont des obligations fédérales.

Pascal LEBASTARD profite de ces échanges pour évoquer sa participation à la cellule de veille de l'Institut Formation du Football (IFF) sur le Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants. Il présente aux membres les différents axes de travail de la cellule et notamment les thèmes et les modules, les formats de formation (présentiel, e-learning, bi-learning), et les durées.

D – Statistiques inscriptions

	Total	D29	D35	Ligue
Nombre d'inscriptions par CDG	146	42	64	40
Inscriptions Femmes	28	16	8	4
Inscriptions Hommes	118	26	56	36

Le public féminin représente cette saison 19% des inscriptions, contre 20% lors de la saison 2022-2023.
Lionel DAGORNE émet l'idée de proposer des sessions PFFD spécifiques au public féminin, et notamment le module « Accompagner une équipe U6 à U11 ». Les membres de la CR Formation se joignent à sa proposition et pourront donc organiser chacun une session.

	D22	D29	D35	D56	Extérieur
Provenance des candidats	8	54	82	1	1

E – Statistiques inscriptions au niveau national

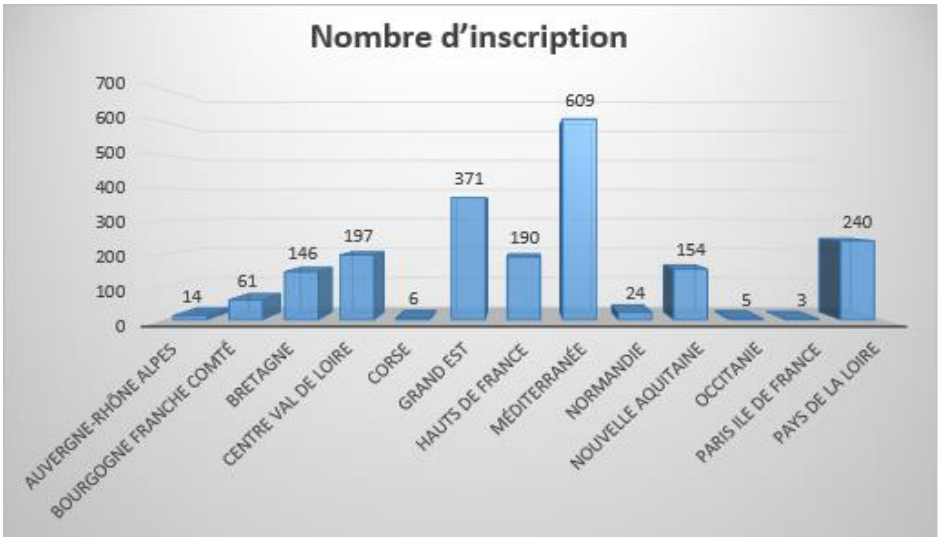

Le constat est le suivant : les Ligues qui forment le plus s'appuient sur des salariés IR2F dédiés à la formation des dirigeants, ou s'appuient sur un grand vivier de formateurs.

André TOULEMONT s'interroge sur le fait que les clubs n'adhérent pas à l'offre de formation proposée, alors même que celle-ci permet d'obtenir des points au Label. Les membres de la CR Formation émettent les hypothèses suivantes :

- Pas assez de communication et/ou une communication mal orientée
- Mauvais ciblage des interlocuteurs
- Aucune obligation de formation n'existe pour les formations PFFD en dehors de celles permettant de déposer et maintenir une aide FAFA Emploi.

Il est donc suggéré qu'une meilleure communication soit effectuée à minima sur la partie Label.
Peut-être également que des points pourraient être attribués dans le cadre du Challenge Qualité Foot, en fonction du nombre de dirigeants formés.

F – Obligations de formation (FAFA Emploi)

Période	Nom du club	CDG	« Accompagner le salarié et développer l'emploi »
2022-2026	FOOTBALL CLUB CANTON DU SEL	35	OK
2022-2026	BAUD F.C.	56	OK
2022-2026	RC PLOUMAGOAR	22	OK
2022-2026	PLAINTEL SPORT	22	OK
2022-2026	PLOUZANE ATHLETIC CF	29	OK
2022-2026	A AMS ETRELLAISE	35	OK
2022-2026	AS CHEMINOTS RENNAIS	35	OK
2022-2026	AV. S. VIGNOC HEDE GUIPEL	35	OK
2022-2026	ENT. SAMSONNAISE DOLOISE	35	OK
2022-2026	ESPERANCE CHARTRES DE BRETAGNE	35	OK
2022-2026	JEANNE D'ARC PIPRIAC	35	OK
2022-2026	STADE CASTELBOURGEOIS FC	35	OK
2022-2026	US BEDEE PLEUMELEUC	35	OK
2022-2026	US CHATEAUGIRON	35	OK
2022-2026	SENE FC	56	OK

Les clubs ayant l'obligation de suivre la formation PFFD « Fonction employeur – Accompagner le salarié et développer l'emploi » pour la période 2022-2026, ont tous participés à la formation.

Pascal LEBASTARD informe que certaines Ligues obligent les nouveaux salariés de clubs ayant obtenu une aide FAFA Emploi à mettre en place une session de formation « Accompagner une équipe U6 à U11 » au sein de leur club.

2 – PROJECTION SAISON 2023-2024

A – Rappel des obligations de formation

Il est rappelé aux membres de la CR Formation que les formations obligatoires sur le thème de la « Fonction employeur » sont dispensées uniquement au niveau régional.

Pour rappel :

- Le module « Recruter le salarié et financer l'emploi » est obligatoire si le club souhaite déposer une demande de FAFA Emploi
- Le module « Accompagner le salarié et développer l'emploi » est obligatoire en cours de période de subvention pour pouvoir maintenir le financement.

B – Formation de Formateurs

Il est proposé aux membres de la Commission d'organiser une nouvelle session de formation de formateurs pour les nouveaux arrivants et/ou pour les personnes désirant se remettre à niveau. Les membres indiquent qu'ils transmettront une liste si un besoin se fait ressentir.

Il est également demandé aux différents membres de transmettre les coordonnés des membres de leur Commission Départementale Formation à l'IR2F afin que la transmission des informations soit fluidifiée. Les membres valident cette demande et transmettront les contacts.

C – Calendrier prévisionnel saison 2023 – 2024

Il est demandé aux membres de transmettre leur calendrier prévisionnel de formation pour le 15 août 2023 au plus tard, pour permettre la création des sessions et la mise en ligne de celles-ci.

Un rappel sur les procédures d'inscriptions et de gestion de ces sessions est à nouveau présenté à la Commission.

La CR Formation invite les services civiques des clubs et des Districts à se former, tout comme elle invite les clubs labellisés ou en procédure de labélisation à le faire également.

D – Nouvelles procédures d'inscription

L'IR2F a souhaité interroger la CR Formation sur les procédures applicables depuis le début de saison 2022-2023 et notamment sur leur ressenti après cette première saison.

Le District des Côtes d'Armor regrette de ne plus avoir la gestion administrative des sessions PFFD, il estime que les nouvelles procédures empêchent de maintenir le lien avec les clubs.

Les autres districts sont satisfaits de la procédure et du fonctionnement avec l'IR2F.

Enfin, Pascal LEBASTARD indique que la demande des autorisations parentales obligatoires pour que les mineurs puissent participer à une session de formation est un frein à la participation de certains.

E – Coût des formations PFFD

Le coût actuel d'une formation PFFD est de 25€.

Le bon FAFA accordé aux licenciés FFF jusqu'à la saison 2022-2023, d'un montant de 25€, rendait la formation gratuite jusqu'alors.
Le montant de ce bon FAFA sera réduit à 15€ à compter de la saison 2023-2024, ce qui engendre un reste à charge de 10€ pour les clubs et candidats.

Afin de maintenir la gratuité des formations destinées aux dirigeants, la CR Formation, en accord avec la politique de la Ligue, souhaite que le coût des formations soit abaissé à 15€.

F – Divers

Pascal LEBASTARD informe les membres de la Commission que la formation « Réagir face à un conflit » sera dispensée le samedi 30 septembre 2023 au siège de la Ligue à Montgermont et invite les districts à désigner une personne pouvant y participer.